

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant **obligatoire**
la nuit ou si la visibilité est réduite,
recommandé le reste du temps

Casque



1 PERSONNE



14 ANS
MINIMUM



CASQUE AUDIO
INTERDIT



TROTTOIRS
INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À **25 KM/H**
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

Avertisseur sonore

Système de freinage

Feux de position
avant et arrière

Catadioptres
arrière et latéraux



Équipez-vous et votre vélo



ÉQUIPEMENTS À VÉLO OBLIGATOIRES RECOMMANDÉS



Équipement du vélo

Freins, éclairages, sonnette... Il est important de vérifier que votre vélo dispose des équipements obligatoires pour circuler. Assurez-vous aussi que vos pneus soient bien gonflés et votre guidon bien droit.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Équipement du cycliste

Le casque représente le plus sûr moyen de protéger sa tête en cas de chute ou de collision. Les blessures dues à un choc sur le crâne demeurent la première cause de décès chez les cyclistes. Lors d'un accident, il réduit la gravité des blessures à la tête. Son port est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteurs ou passagers.

CASQUE ET PROTECTIONS

Feux autonomes, sans pile, fixés sur le moyeu de la roue = toujours prêts !

